

ECOLE DE SAULZET

Objet : organisation garderie scolaire 2024 / 2025

GARDERIE SCOLAIRE

L'école de Saulzet assure une garderie pour les élèves du RPI (Escurolles, Le Mayet d'Ecole, Monteignet sur Andelot, St Pont, Saulzet)

Sont admis à la garderie :

Tous les enfants inscrits dans les écoles du RPI

➤ **Horaires de la garderie :**

Le matin à partir de 7 heures 30 jusqu'à l'entrée en classe

Le soir après les cours jusqu'à 18 heures 30 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

➤ **Tarif :**

Année scolaire 2024/2025 : 1 € l'heure, toute heure commencée sera due.

Et 0.50 € à partir du 2^{ème} enfant.

Les parents doivent signaler leur nom avec adresse de facturation à la personne responsable de la garderie.

➤ **Lieu :**

La garderie est assurée dans l'enceinte de l'école (cour ou bâtiment) sous la responsabilité du personnel communal.

➤ **COMPORTEMENT DES ENFANTS**

Ils doivent :

- ❖ Respecter les règles élémentaires de politesse
- ❖ Respecter l'ensemble du personnel et les autres enfants
- ❖ Respecter le matériel et les locaux

Toute attitude d'enfant qui ne respecterait pas ces règles entraînera automatiquement, après explications avec l'enfant, une réparation (des excuses, un engagement à ne pas recommencer, une remise en état si nécessaire). Si le comportement d'un enfant devait perturber de quelque façon que ce soit le bon déroulement des activités, les parents seront avertis, afin de trouver dans la concertation le meilleur moyen d'améliorer son attitude.

S'il devait y avoir récurrence, l'enfant indiscipliné serait exclu temporairement ou définitivement, les parents étant dans tous les cas avertis par courrier.